

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2015

---

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1573

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

à l'amendement n° 1078 de Mme Abeille

-----

### APRÈS L'ARTICLE 51 SEPTIES

Substituer aux mots :

« d'interdiction des »

les mots :

« sans utilisation de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte.